

COMMUNE D'AVRESSIEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

(Convocation du 6 Juillet 2023)

Absents excusés : M. BERTHOLIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure BAILLY

Début de séance : 20h30

Vu le code général du CGCT et les articles L2121-23 et R2121-9, considérant qu'il est nécessaire de faire approuver la séance du conseil municipal du 5 juin 2023, le conseil municipal l'approuve.

EVOLUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE Mme EDVINA FOLETTI

M. le Maire explique que le contrat de travail de Mme Foletti d'une durée hebdomadaire de 1h15 avait été établi en incluant le protocole COVID. A ce jour, ce protocole n'a plus lieu d'être, les besoins pour la commune sont donc moins importants et la durée hebdomadaire du temps de travail va être revue à la baisse.

M. le Maire précise qu'il doit rencontrer Mme Foletti mardi 11 juillet au matin afin de lui expliquer la situation.

VOIERIE – PROGRAMME 2023

M. le Maire passe la parole à M. Walle, 1^{er} adjoint afin de faire part aux élus de l'avancée des devis depuis le dernier conseil municipal.

M. Walle présente le nouveau devis de l'entreprise SERTPR, qui reste plus élevé que celui de la société Eiffage.

Route de Tramonet : la commune de Belmont Tramonet est toujours d'accord pour mutualiser les travaux, mais pas avant l'automne,

Chemin de la vavre, les travaux sont actuellement en suspens. M. Walle attend le retour de la commune de Belmont Tramonet, le planning est remis en question. Le conseil municipal suggère de faire une demande de devis conjointe aux deux communes.

M. Walle s'est rendu route du chamard afin d'éclaircir la situation avec M. Bazin. Le conseil municipal confirme qu'il n'y aura pas d'investissement public sur le domaine privé. Il faut s'en tenir au chemin communal.

Les travaux sont tout de même validés chemin du chamard, uniquement sur la partie communale. Le devis de l'entreprise Yann Chapuis est projeté concernant les travaux vers chez Mme Fiori route des pentes. Le conseil municipal n'est pas d'accord avec le sou total calculé à charge de la commune. Il est convenu que la mairie prenne en charge les tuyaux et non le reste.

A ce jour le conseil municipal a validé les travaux pour la route de tramonet et le chemin du chamard. Le conseil municipal propose de remplacer les travaux prévus chemin de la vavre par éventuellement des reprises route d'urice ou une autre route qui en aurait besoin.

La délibération est donc reportée à la prochaine réunion de conseil au mois de septembre, dans l'attente des nouveaux devis pour la route d'urice ou d'une autre route sur la commune.

21h15 Suite à un appel téléphonique, M. Forest a doit quitter la séance du conseil municipal

POINT MAM

M. Traversier prend la parole concernant l'avancé du dossier MAM.

Le rapport de l'entreprise KAENA (étude de sols) a été réceptionné et transmis à l'architecte.

La dépose du hangar a été effectuée

Le permis de construire est accepté et va être affiché

La prochaine réunion avec le cabinet d'architecte se tiendra le 12 juillet afin de présenter le projet de consultation des entreprises. Tous les élus peuvent se rendre à la réunion. Répondent par l'affirmative : M. le Maire, M. Menuel, M. Bret. Les assistantes maternelles ne peuvent malheureusement être présentes.

M. le Maire explique qu'il a reçu les assistantes maternelles qui s'inquiètent d'un projet de micro crèche sur la commune de St Genix sur Guiers. M. le Maire les a rassurées, et a expliqué que la commune avance sur le projet de la MAM.

PRESENTATION DU DEVIS BODET CAMPANAIRE CONCERNANT L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Bodet Campanaire s'occupe de l'entretien des cloches de l'église. Suite au dernier entretien, le technicien a un peu rappelé la commune à l'ordre car un certain nombre de choses ne sont plus aux normes.

Le conseil municipal, après avoir échangé, estime que ce devis est un peu élevé, qu'il serait bien d'avoir une autre estimation. Le conseil municipal suggère de contacter l'entreprise Borgey afin qu'elle établisse un devis, et souhaite en reparler à la rentrée.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture le relance afin qu'il prenne un arrêté concernant la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) en joignant un inventaire des bornes et poteaux incendies.

M. le Maire explique que le SIAEP s'était occupé des contrôles en 2019. Il faudrait contacter le syndicat afin de voir si il propose toujours ces prestations.

M. le Maire demande au correspondant incendie, M. Anselmino, de se pencher sur le dossier afin d'envoyer rapidement l'arrêté en Préfecture.

SORTIE DE L'ANCIEN VIDEO PROJECTEUR DE L'INVENTAIRE

M. le Maire explique que les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles (art. L.3111-1 du CGCT). Aussi, toute cession d'un bien doit être précédée d'un déclassement du domaine public. Il revient donc au conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens de la commune.

Les différents modes de sortie d'immobilisation sont : la cession, la dotation en nature, les sinistres et la mise à la réforme.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la mise à la réforme du vidéoprojecteur Mitsubishi XL9V devenu hors d'usage et dont l'état ne permet plus son utilisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la mise à la réforme du vidéoprojecteur Mitsubishi XL9V et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir en application de la présente délibération.

PLANNING ARROSAGE

Comme chaque année, durant les vacances de l'agent technique, M. le Maire demande à ce qu'un planning d'arrosage des fleurs soit mis en place.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
semaine du 5 au 12 août	Claudia Faucheux		Olivier Walle		André Menuel		
semaine du 13 au 20 août	Mathieu Anselmino		Sophie Garioud		Mickael Permezel		
semaine du 21 au 28 août	Martial Cattaud		Paul Regallet		Emilie Coutant		

Marie-Laure Bailly s'occupe de l'arrosage du cimetière pendant les 3 semaines

CONSULTATION DU CDG POUR LA MISE EN PLACE DE TICKETS RESTAURANTS

Monsieur le Maire explique que le CDG73 lancera prochainement une consultation en vue de souscrire un marché public pour la fourniture de titres restaurant au bénéfice des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Il rappelle que ce type de dispositif permet aux employeurs territoriaux de faire bénéficier leurs agents de prestations d'action sociale mutualisées. Il rappelle que la décision d'octroyer ou non des titres-restaurant relève de la seule responsabilité de l'employeur et qu'ils peuvent être proposés lorsque l'employeur ne peut pas faire bénéficier ses agents d'un dispositif de restauration collective compatible avec le lieu d'exercice de leurs fonctions.

Le conseil municipal, après avoir échangé, décide d'une valeur faciale d'un montant de 8€ et d'une participation employeur à hauteur de 50 % pour 2 si jamais la collectivité décidait de mettre en place les tickets restaurants.

QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur la fête de la musique : le comité des fêtes a réalisé 300€ de bénéfices. Les retours ont été bons, la fête de la musique permet d'avoir une belle animation sur la commune.
- Point bâtiment périscolaire : M. Traversier rappelle que l'entretien paysager extérieur doit être fait par artemis. L'entreprise a été relancée à plusieurs reprises mais n'est toujours pas venue. Suite aux inondations dans le bâtiment, des tests d'étanchéité ont été réalisés sur la toiture. A ce jour, deux causes sont mises en avant : soit la noue en galva est mal soudée, soit il y a un problème à la descente. La situation est un peu compliquée car l'entreprise qui a effectué les travaux a fait faillite et les entreprises sollicitées ne veulent pas prendre les responsabilités liées à la malfaçon.

En ce qui concerne les agents qui travaillent dans les lieux depuis le mois de septembre, le retour est positif.

- La commune a reçu un devis pour le changement de messagerie. La messagerie orange étant vieille, au maximum de sa capacité et risque d'être bientôt supprimée il faut prévoir une évolution ou son remplacement. Le conseil municipal souhaite l'avis de M. Forest.
- M. le Maire rappelle que la commune doit intégrer les adresses sur le RGD, il est nécessaire de faire un travail de vérification en amont. Il suggère que la secrétaire de mairie édite la liste existante et que chaque élu vérifie un secteur.
- Salle polyvalente : début juin, suite à un mariage assez bruyant et au retour du voisinage, M. le Maire envisage de ne plus louer la salle durant l'été.
- Prochaine réunion prévue le 11 septembre 2023 à 20h30

Fin de la séance : 22h45

Le Maire
Paul REGALLET



Le Secrétaire de séance
Marie-Laure BAILLY

